

de la reine — le gouverneur général — est le Cabinet, un comité officieux du Conseil privé composé des ministres qui bénéficient de l'appui d'une majorité des élus siégeant à la Chambre des communes.

Les membres du Conseil privé sont nommés à vie et comprennent les ministres du gouvernement en exercice, des ex-ministres, le juge en chef du Canada, d'anciens juges en chef du Canada, d'anciens présidents du Sénat et de la Chambre des communes du Canada et, à l'occasion, des personnes de marque, y compris des membres de la famille royale, d'anciens et d'actuels premiers ministres du Commonwealth et les premiers ministres provinciaux. Avant d'entrer en fonction, tous les ministres doivent être assermentés comme membres du Conseil privé. Les membres de ce conseil portent le qualificatif «honorable» et peuvent utiliser les lettres «C.P.» après leur nom. Le gouverneur général, le juge en chef du Canada et le premier ministre du Canada reçoivent automatiquement le titre de «très honorable» par brevet royal.

Jusqu'ici, le Conseil dans son ensemble n'a tenu séance qu'à l'occasion de quelques cérémonies solennelles, par exemple le 27 mars 1981 pour recevoir le consentement de la reine au mariage du prince de Galles, comme héritier de la Couronne du Canada, avec Lady Diana Spencer. Ses responsabilités constitutionnelles de rendre avis à la Couronne sur les questions de gouvernement sont exercées exclusivement par le Cabinet. Les instruments juridiques par lesquels le pouvoir exécutif s'exerce s'appellent décrets du Conseil. Certains ministres, agissant à titre de comité du Conseil privé, soumettent au gouverneur général des demandes d'approbation que celui-ci est presque toujours tenu, par convention, d'agréer, et qui deviennent alors des décrets du Conseil.

Autrefois, le poste de président du Conseil privé était le plus souvent occupé par le premier ministre; ces dernières années, il a été rempli par un autre ministre qui d'habitude assume également le rôle de leader du gouvernement aux Communes, avec mission de diriger les travaux de la Chambre, y compris la surveillance des réponses du gouvernement aux questions posées en Chambre et du dépôt des documents parlementaires en général, en plus du soin de veiller à ce que le Parlement, grâce à ses mécanismes et au bon ordonnancement de son travail, puisse satisfaire aux exigences croissantes d'un État moderne.

La liste des membres du Conseil privé de la reine pour le Canada figure à l'Appendice 8 intitulé: Composition récente du corps politique.

19.2.3 Le premier ministre

Le premier ministre est le chef du parti politique auquel le gouverneur général a demandé de former le gouvernement; c'est presque toujours le chef du parti qui a la plus forte représentation aux Communes. Son poste est investi d'une autorité exceptionnelle qui découle pour une part du succès de son parti aux élections. Le premier ministre choisit son Cabinet.

Lorsqu'un membre du Cabinet démissionne, le reste du groupe demeure inchangé; lorsque le premier ministre quitte son poste, ce geste entraîne normalement la démission de tout le Cabinet.

L'autorité du premier ministre se fonde notamment sur le pouvoir qu'il a de recommander la dissolution des Chambres. Ce droit, qui dans la plupart des cas lui permet de précipiter des élections, lui assure beaucoup d'ascendant auprès de ses collègues et des partis d'opposition aux Communes. Le premier ministre a également pour charge d'organiser le Cabinet et ses comités, de structurer son propre bureau, d'agencer les fonctions du Bureau du Conseil privé et du Bureau des relations fédérales-provinciales, ainsi que de répartir les charges entre ses ministres.

Son autorité tient aussi au fait qu'il peut recommander des nominations au gouverneur général, dont celles des conseillers privés, ministres, lieutenants-gouverneurs des provinces, administrateurs provinciaux, président du Sénat, juges en chef de tous les tribunaux, sénateurs et certains hauts fonctionnaires. Le premier ministre recommande également au souverain la nomination de chaque nouveau gouverneur général, mais d'ordinaire après consultation de son Cabinet.

Voici la liste des premiers ministres depuis la Confédération, et la durée de leur ministère:

Le très hon. Sir John Alexander Macdonald, 1^{er} juillet 1867 — 5 novembre 1873

L'hon. Alexander Mackenzie, 7 novembre 1873 — 9 octobre 1878

Le très hon. Sir John Alexander Macdonald, 17 octobre 1878 — 6 juin 1891

L'hon. Sir John Joseph Caldwell Abbott, 16 juin 1891 — 24 novembre 1892

Le très hon. Sir John Sparrow David Thompson, 5 décembre 1892 — 12 décembre 1894

L'hon. Sir Mackenzie Bowell, 21 décembre 1894 — 27 avril 1896

Le très hon. Sir Charles Tupper, 1^{er} mai 1896 — 8 juillet 1896

Le très hon. Sir Wilfrid Laurier, 11 juillet 1896 — 6 octobre 1911

Le très hon. Sir Robert Laird Borden, 10 octobre 1911 — 12 octobre 1917 (administration parti conservateur)

Le très hon. Sir Robert Laird Borden, 12 octobre 1917 — 10 juillet 1920 (administration unioniste)

Le très hon. Arthur Meighen, 10 juillet 1920 — 29 décembre 1921 (unioniste — parti national libéral et conservateur)

Le très hon. William Lyon Mackenzie King, 29 décembre 1921 — 28 juin 1926

Le très hon. Arthur Meighen, 29 juin 1926 — 25 septembre 1926

Le très hon. William Lyon Mackenzie King, 25 septembre 1926 — 6 août 1930

Le très hon. Richard Bedford Bennett, 7 août 1930 — 23 octobre 1935

Le très hon. William Lyon Mackenzie King, 23 octobre 1935 — 15 novembre 1948